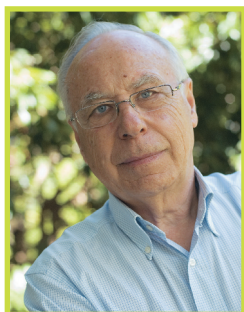


décembre 2009 numéro 25



Le point avec...

Xavier Thiéblin

Président du Syndicat des Fabricants de Sucre

La campagne 2009 vient de s'achever. Pouvez-vous nous en faire un rapide bilan ?

La campagne 2009 s'annonçait sous les meilleurs auspices et malgré les incidents qui l'ont émaillée, elle a tenu ses promesses. En premier lieu, c'est une belle campagne au niveau des résultats. Le tonnage bien sûr : avec 1 907 633 tonnes de canne, nous nous rapprochons de la barre symbolique de 2 millions de tonnes qui reste notre objectif. Cette augmentation des tonnages se répartit sur l'ensemble des bassins. Excepté celui de Savanna, qui enregistre une baisse, tous les autres bassins notent une augmentation significative du tonnage.

La richesse est également satisfaisante. A 13,87%, elle est en légère baisse par rapport à 2008, mais reste dans la moyenne décennale. La production de sucre est donc logiquement en hausse. Elle devrait cette année dépasser les 207 000 tonnes.

Mais au-delà des chiffres, cette campagne 2009 est une belle preuve de succès pour l'interprofession. Nous avons ensemble mené des combats, affronté l'adversité, et aujourd'hui, les résultats sont là.

Vous voulez parler de la solidarité qui s'est mise en place à la suite du sinistre de la CTBR ?

Oui bien sûr. Les chiffres ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui si lors des quatre semaines d'interruption à Bois-Rouge, tous les acteurs de la filière ne s'étaient pas montrés solidaires. Le CPCS s'est très rapidement réuni, et a mis en place plusieurs mesures. Grâce aux planteurs du Sud et de l'Ouest qui ont diminué leurs livraisons, et à l'acheminement par les industriels des cannes en souffrance, ce sont 27 245 tonnes de cannes, destinées à Bois-Rouge qui ont pu être traitées au Gol. En plus du report de la fin de campagne, les personnels des deux sucreries ont mis les bouchées doubles, en poussant les machines au maximum pour respecter l'engagement qui avait été pris de traiter toutes les cannes.

Une avance de trésorerie a été décidée par l'interprofession pour palier la perte de revenu des planteurs. Le remboursement de cette avance devait avoir lieu en fin de campagne. Le CPCS a décidé de repousser ce remboursement au versement de la prime bagasse.

Cette interruption a été une réelle mise à l'épreuve pour l'interprofession, et celle-ci a fait ses preuves. Ces bonnes bases nous ont également permis d'aboutir à un accord sur le partage de la revalorisation de l'énergie issue de la bagasse.

Comment se sont passées ces négociations et en quoi consiste cet accord ?

Les négociations ont été difficiles, mais chaque partie a su faire valoir des arguments solides et étayés. Nous avons abouti parce que chacun, planteur comme industriel, avait en tête l'intérêt de la filière. La répartition des 13 € s'est faite à hauteur de 11,30/13^{ème} pour les planteurs et 1,70/13^{ème} pour les industriels. Le CPCS a également décidé que chacune des parties reverserait 0,25/13^{ème} pour financer le centre de recherche de eRcane. C'est une nouvelle preuve de solidité de la filière qui mise ainsi sur le long terme, en donnant de nouveaux moyens à la sélection variétale et à la recherche de nouvelles valorisations de la canne.

C'est donc une filière forte qui entame la prochaine campagne ?

Oui et à plusieurs titres : une valeur supplémentaire pour la filière, une interprofession solidaire et responsable, un cadre européen dégagé sont autant d'atouts pour faire de la filière canne-sucre-énergie un pilier de La Réunion à l'horizon 2030. La seule inquiétude que nous avons à ce jour concerne le foncier. Malgré une stabilisation des surfaces, la sole cannière est loin des 30 000 hectares prévus par les Cahiers de l'Agriculture. Avec seulement 1 000 hectares de plus, au vu des rendements actuels, nous pourrions atteindre les 2 000 000 de tonnes de canne.

Le CPCS conclut un accord

L'Assemblée Générale du CPCS, réunie le 21 décembre 2009, a adopté à l'unanimité le protocole d'accord proposé par le Bureau de l'Interprofession, cosigné par l'Etat et la Chambre d'Agriculture.

Au-delà de la valeur nouvelle et de sa répartition entre planteurs et industriels (11,30/13^{ème} pour les planteurs ; 1,70/13^{ème} pour les fabricants de sucre), cet accord marque une évolution majeure au sein de l'interprofession et confirme qu'elle a atteint sa pleine maturité. Certes, les discussions menées ont été difficiles et chacune des parties a défendu de manière construite et argumentée ses intérêts mais les planteurs comme les fabricants de sucre avaient à l'esprit l'intérêt commun de la filière. Ils ont mené ensemble le combat pour la revalorisation de l'énergie issue de la bagasse, ils partagent ensemble, en responsabilité, une valeur nouvelle au sein de la filière.

La décision qui est intervenue est porteuse d'avenir. En décidant de cofinancer l'Institut de Recherche eRcane, les partenaires de l'Interprofession misent sur le long terme. La sélection variétale et les nouvelles valorisations sont des secteurs stratégiques. Planteurs et industriels en partagent désormais la gouvernance puisque très prochainement des planteurs seront désignés par le CPCS comme membres du Conseil d'Administration de eRcane.

Enfin, les Industriels ont reconduit les aides à la plantation, à la sélection variétale et à la mécanisation confirmant ainsi que la décision d'aujourd'hui vise évidemment au développement de la filière dans le long terme. L'objectif des 2 millions de tonnes de canne est plus que jamais à notre portée.

Avec une valeur nouvelle qui s'ajoute à la valeur sucre, une Interprofession responsable et solidaire, un cadre européen dégage, tous les éléments sont au rendez-vous pour faire de la filière canne-sucre-énergie un pilier de La Réunion à horizon 2030. Il est maintenant nécessaire, et d'autant plus pertinent, de défendre avec vigueur le foncier agricole pour les générations futures.

Egalement voté en CPCS

Avance de 10 € - remboursement différé

L'avance de 10 € par tonne de canne accordée par les Industriels lors de l'interruption du mois de septembre devait être remboursée en fin de campagne. Pour faciliter la trésorerie des planteurs, les industriels ont proposé de repousser ce remboursement au versement des 11,70 € de valorisation de la bagasse, ce qu'a validé le CPCS.



PREFECTURE DE LA REUNION

PROTOCOLE D'ACCORD

En présence du Préfet de La Réunion, qui a favorisé la signature du présent protocole d'accord, le Président de la Chambre d'Agriculture et les co-Présidents de l'interprofession Comité Paritaire de la Canne et du Sucre (CPCS) soussignés ont convenu des dispositions suivantes, qui seront adoptées dans les mêmes termes en assemblée générale du CPCS le lundi 21 décembre 2009, sous la forme d'un protocole d'accord interprofessionnel :

1/ Si R est la rémunération en euros par tonne de canne issue de la prime mentionnée à l'article 4 de l'arrêté du 20 novembre 2009 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse issue de la canne à sucre, la répartition entre planteurs et industriels s'effectue pour chaque campagne de la façon suivante :

- 11,30/13 de R pour les planteurs,
- 1,70/13 de R pour les industriels.

2/ Une part de 0,25/13 de R est consacrée à équivalence par les planteurs et par les industriels chaque année au financement du fonctionnement de l'institut de recherche-développement eRcane. Cette part de 0,25/13 est prélevée à la source, dès réception de la rémunération par les industriels.

Pour tenir compte de cette participation nouvelle des planteurs au financement d'eRcane, les représentants des planteurs désignés par le CPCS entreront au conseil d'administration d'eRcane.

Une clause de rendez-vous est fixée à l'échéance de 5 ans, soit à la fin de l'année 2014, pour d'un commun accord revoir le cas échéant les conditions d'utilisation des 2 fois 0,25/13 de R consacrés à la recherche.

3/ Les industriels s'engagent par ailleurs à reconduire jusqu'au terme de la convention canne le dispositif de soutien à la replantation décrit à l'article 18 de la convention canne, à raison de 1 000 euros par hectare replanté, soit de 1 à 3 millions d'euros par an.

Ils s'engagent également à reconduire le système d'avances remboursables d'incitation à la mécanisation, à raison de 1 million d'euros par an, dont une part consacrée à des expérimentations de matériel innovant, et prolongent ainsi la durée de validité de la délibération 2007-004 du CPCS du 13 décembre 2007.

Le Co-Président planteur du CPCS

Jean-Patrice POUNOUSSAMY

Le Co-Président industriel du CPCS

Xavier THIEBLIN

Le Président de la Chambre d'Agriculture

Jean-Yves MINATCHY

Le Préfet de La Réunion

Pierre-Henry MACCIONI

SAR – rédaction d'une motion

Le nouveau projet de SAR sera à nouveau en discussion courant janvier. Le CPCS a tenu à faire part de ses observations à la Région.

A ce titre, une motion du CPCS a été rédigée et sera transmise à la Région (document disponible sur demande au SFSR ou au CPCS).

CAMPAGNE SUCRIÈRE 2009 : LES RÉSULTATS

Bassin cannier	Tonnage de cannes			Richesse		
	Moyenne 99-08	2008	2009	Moyenne 99-08	2008	2009
Beaufonds	463 811 t	452 259 t	519 707 t	14,05	14,07	13,96
Bois-Rouge	396 735 t	343 860 t	393 541 t	13,02	12,89	12,82
Savanna	189 756 t	219 169 t	201 042 t	14,18	14,39	14,17
Le Gol	444 602 t	423 359 t	444 835 t	14,46	14,47	14,35
Grand Bois	330 806 t	333 764 t	348 508 t	14,18	14,23	14,15
Total	1 825 710 t	1 772 411 t	1 907 633 t	13,97	14,00	13,87

Syndicat des Fabricants de Sucre de La Réunion

40, route Gabriel Macé – BP 50109 – 97492 Sainte-Clotilde Cedex – Tél. : 02 62 47 76 76 – Fax : 02 62 21 87 35

info@sfs.re - www.sucredeolareunion.com